

ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD) LES ENJEUX FONCIERS DANS LE COLLIMATEUR

Alliance Suisse pour
une alimentation durable dans le monde



L'Alliance Sufosec, qui s'engage en faveur de systèmes alimentaires durables, commandita en 2022 une analyse des conflits dans la province du Guéra, où une activité conjointe de deux membres de Sufosec, VSF-Suisse et Swissaid, est programmée dans le domaine du « Triple Nexus ».

Rédigée par le cabinet BUCOFORÉ, l'étude détaille les liens intrinsèques entre conflits fonciers locaux et dynamiques extérieures à la Province. Cette fiche présente également le processus de sensibilité aux conflits mené par Sufosec.



1. Le Guéra – tiraillé entre agriculteurs et éleveurs

Le Guéra est une province située au sud-ouest du bassin du Lac-Tchad, dans la zone sahélo-soudanienne et se caractérise par un régime tropical sec. Les précipitations annuelles varient entre 500 et 900 mm et varient d'une année à l'autre. L'ensemble de la province est subdivisé en cinq départements : Abtouyou, Barh Signaka, Garada, Guéra et Mangalmé. **Les données pluviométriques favorables rendent le Guéra un terroir pour les différentes utilisations : agricole, agro-pastorale et pastorale.**

La présence humaine dans le Guéra remonte à la période préhistorique. Les récits historiques et mythiques tendent à montrer que la population du Guéra est venue de l'Est, notamment de l'actuel Soudan ou de l'Égypte. Les Hadjaraï, c'est-à-dire 'les gens des montagnes,' habitent donc la zone montagneuse. L'hétérogénéité linguistique

est une caractéristique principale du Guéra. Au sein des Hadjaraï, il existe plusieurs groupes linguistiques appartenant à des clans différents et généralement, les Hadjaraï du sud et ceux du nord sont classés en deux grands groupes. Les autres non-Hadjaraï sont classés en nomade et sédentaire, et certains d'eux ont pu négocier des terres et devenir sédentaires.

Les communautés du Guéra reconnaissent l'autorité traditionnelle. Il s'agit des chefs de terre et des montagnes dont le rôle principal consiste à veiller sur les terres tout en garantissant leur accès aux différents clans considérés comme les premiers occupants d'un espace donné. A ces derniers s'ajoutent les chefs de cantons qui constituent une autorité mixte (traditionnelle et moderne) et jouant également un rôle dans la résolution des conflits fonciers. Au niveau des villages, on rencontre aussi les chefs de villages qui sont à la tête des lignages moins vastes.

ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD)

1.1 Les facteurs connecteurs – une cohésion sociale fragile

La liberté de choisir sa religion et se marier à qui l'on veut consolident la vie entre familles et communautés. Le mariage exogamique constitue un facteur d'union pour bâtir les liens sociaux entre les communautés. La Province du Guéra est particulièrement connue pour sa pratique libérale de gestion des mariages intercommunautaires. Les funérailles sont considérées comme occasions pour les membres de chaque communauté ou entre les différentes communautés. **Les morts occasionnées par des conflits entre communautés pleurées par les différents membres des communautés en conflit, indépendamment de leur appartenance, sont une autre manifestation de la cohésion.**

Les chefferies traditionnelles sont considérées comme les institutions plus proches des communautés, généralement gérées par personnes issues de la localité. **Les chefferies sont également utilisées pour la prévention des conflits dans les communautés dans plusieurs projets, aussi pour être responsables de la gestion des espaces cultivables et de l'habitat.**

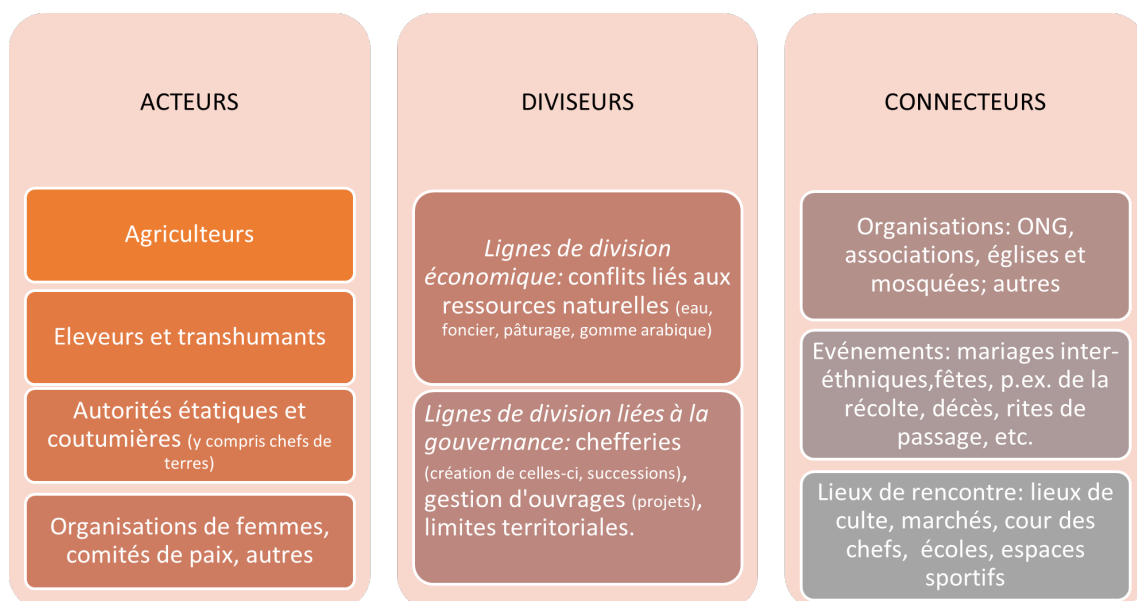
Les ONG et associations sont également

importantes dans la construction des capacités de résilience des communautés locales, et sont souvent citées dans les formations liées aux thématiques de la cohésion sociale et aux enjeux de développement local. **Les plans de développement cantonaux sont considérés comme une base importante dans la définition et la résolution des conflits locaux.**

En conclusion, les chefs traditionnelles, ONGs, associations sont indispensables dans la construction de la cohésion sociale et des capacités de résilience des communautés locales.

1.2 Les facteurs diviseurs – le foncier et sa gouvernance comme moteurs des conflits

Dans le Guéra, deux types de conflits, intrinsèquement liés entre eux, sont observés : ceux liés aux ressources naturelles et ceux découlant de la gouvernance de ces ressources. **Bien que la plupart des personnes interrogées considèrent ces conflits comme économiques, les conflits du foncier sont causés par des facteurs complexes, tels que l'accès à la terre et à l'eau ainsi que les frontières entre entités territoriales qui ne correspondent pas**



ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD)

aux systèmes d'exploitation (zones à vocation pastorale s'étendant au-delà des frontières administratives).

Historiquement, les éleveurs et les agriculteurs vivaient en harmonie, respectant les activités des uns et des autres. Cependant, aujourd'hui, tout est influencé par la politique, **les éleveurs par vocation disparaissent et les élites et milieux d'affaires souvent à l'extérieur du Guéra s'investissent dans l'élevage en confiant des gros cheptels à des bergers, tout en armant ces derniers, sans respecter les réglementations.**

Les facteurs objectifs tels qu'un nombre accru de personnes recourant à l'élevage avec des cheptels en augmentation rapide, et l'absence d'un cadre juridique mis à jour définissant les couloirs de transhumance sont considérés comme des sources de conflits. **La loi actuelle sur les couloirs de transhumance est obsolète, datant de 1959, alors que le contexte a considérablement évolué en raison de la démographie, mais également d'une évolution de la transhumance** (aussi lié aux effets des changements climatiques). Les couloirs de 1959 ne peuvent plus être respectés en raison de leur occupation par les champs ou abandonnés par les éleveurs déroutés par la disparition des anciennes mares ou la naissance des nouveaux marchés. **De plus, il n'existe pas aujourd'hui de législation foncière adaptée (acceptée) au Tchad, les textes existants étant souvent considérés comme des lois d'exception.**



2. Mécanismes de résolution de conflits et outils de sensibilité aux Conflits – complexité des solutions

Fort des constats de l'analyse des conflits, il s'agit pour nous, ONGs présentes dans le Guéra avec nos structures partenaires, d'en tirer les leçons pertinentes, à commencer par l'analyse des mécanismes existants de solution des principaux types de conflits décrits (point 1.2), tout en nous basant sur les potentiels disponibles localement (point 1.1. Ci-dessus).

2.1 Mécanismes « ordinaires » et « alternatifs » - complémentaires mais insuffisants

Dans le Guéra co-existent les mécanismes dits « ordinaires » recourant aux instances communautaires ou étatiques avec les mécanismes d'ordre « alternatif », donc mis en place par la société civile afin de combler aux lacunes des premiers.

Les mécanismes « ordinaires »

Chaque niveau de gouvernance (du village jusqu'au département) dispose d'un mécanisme spécifique de gestion des conflits et des ressources. Ces mécanismes sont indépendants de la fonction de la Médiature Nationale créée par le gouvernement en 1993 se réfèrent à deux niveaux :

- Le niveau communautaire comprend les accords conclus entre les chefs de village, les sages et les chefs de canton ;
- Le niveau étatique commence par la sollicitation d'une autorité de sécurité (chef de brigade), judiciaire (juge de paix ou tribunal) ou administratif (sous-préfet, préfet ou gouverneur).

Le tableau sur la page suivante donne plus de détails concernant les différents niveaux et leur implication :

ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD)

Niveau	Organe de gestion	Statut	Mécanisme de gestion
Niveau communautaire			
Village	Chef de village ou les « connaisseurs » de la tradition	<ul style="list-style-type: none"> - Premier organe de gestion des conflits - Consulté pour les différents problèmes liés à la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de conciliation - En cas d'échec, renvoi des parties au niveau cantonal
Canton	Comité de gestion des conflits en lien avec les Comité Cantonal de Développement (CCD)	<ul style="list-style-type: none"> - Pas institutionnalisé - Organe composé des représentants de toutes les communautés (les leaders religieux et les chefs coutumiers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation en vue de réparation ou conciliation - Se réunit pour évaluer la situation en vue d'alerter le chef de canton
	Chef de canton	<ul style="list-style-type: none"> - Généralement désigné par succession - Délégué des villages et représentant des autorités administratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Juge les parties en conflit - Prononce des amendes, dommages et intérêts - Compte sur le système d'alerte du comité - En cas d'échec, renvoie les parties au niveau sous-préfectoral
Niveau étatique			
Juge de paix/sous-préfecture	Juge de paix ; Sous-préfet	<ul style="list-style-type: none"> - Nommé par le Gouvernement + ses conseillers choisis par les chefs de quartiers ou village - Services sous-préfectoraux - Sous-préfet fait office du juge de paix en cas de manque 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute et tente la conciliation - En cas d'échec, renvoie les parties à la justice - Jugement basé sur les textes de lois - Enferme (parfois abusivement) le coupable
Département	Préfet ; Tribunal de première instance. Les Comités Départementaux d'Action (CDA) aussi interviennent dans la résolution et la gestion des conflits au niveau départemental.	<ul style="list-style-type: none"> - Nommé par le Gouvernement - Pouvoir politique institutionnalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Tentative de conciliation - En cas d'échec, renvoie les parties aux autorités judiciaires - Pas de système d'alerte au niveau de la préfecture, mais elle s'appuie sur les informations du préfet
Province	Cabinet du Gouverneur (Secrétaire Général de la Province, Directeur de Cabinet et les autorités militaires) ; Tribunal de grande instance. Les Comités Provinciaux d'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Nommé par le Gouvernement - Représentant direct du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'alerte qui s'appuie sur les Renseignements Secrets et Généraux - Fait de la médiation entre les communautés en conflit - Les renvoie aux autorités judiciaires en cas d'échec

ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD)

Dans les villages, les autorités cherchent à concilier les positions des parties en présence pour maintenir la cohésion familiale ou communale. Cependant, des personnes considérées comme des "sages" sont souvent sollicitées pour résoudre les conflits entre les différentes parties.

La hiérarchie s'observe dans le traitement des conflits entre plusieurs communautés. Les efforts majeurs sont déployés pour assurer la résolution des conflits au niveau supérieur. Cependant, certaines personnes (proches des élites) préfèrent ne pas respecter cette hiérarchie et cherchent à contourner le canton et à se rendre directement au commissariat.

Les mécanismes « alternatifs » : ou nouveaux mécanismes

Les mécanismes dits « alternatifs » renvoient aux comités et associations créés ces dernières années pour combler les lacunes des mécanismes dits "ordinaires" de gestion des conflits. En effet, les personnes voulant accéder à la justice moderne ou la chefferie traditionnelle sont

confrontées à des difficultés. Le Code pénal stipulant dans l'article 349 que « ceux qui auront volontairement causé des dommages aux propriétés immobilières et aux animaux domestiques d'autrui ou auront fait ou laissé passer des bestiaux sur le terrain d'autrui ensemené ou chargé de récoltes en quelque saison que ce soit, seront punis » n'est pas appliqué par les juridictions compétentes, le recours aux mécanismes alternatifs à la voie juridique apparaissent comme une option : Ainsi, le comité de gestion des conflits mis en place par le comité cantonal de développement CCD, est une telle option, puisque ce comité s'occupe de prévenir et gérer en cas de survenue de conflits.

Le Comité de Veille ou Comité d'Entente créé au niveau national en 2009 et structuré au niveau de chaque province ensuite, est une structure confessionnelle qui réunit les leaders religieux. Sa faible performance s'explique par sa perception comme faisant partie des clivages politiques et, se limitant à une prière annuelle sans effets réels sur les conflits.

Tableau descriptif des mécanismes « alternatifs » ou nouveaux mécanismes

Types d'organisations	Démarches de gestion	Forces	Faiblesses
ONG et Associations	<ul style="list-style-type: none"> - Descente sur le terrain pour rencontrer les parties en conflits - Réunion de conciliation et de résolution à l'amiable - Renvoi des parties aux autorités administratives ou judiciaires - Organisation des campagnes de sensibilisation (prévention) - Plaidoyers auprès des autorités politiques et administratives - Médiation - Conciliation 	<ul style="list-style-type: none"> - Impartialité des membres qui sont représentatifs de différentes communautés - Prise en compte des pratiques traditionnelles de résolution des conflits - Évoluent par leurs propres moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens limités pour couvrir un espace large - Risque de politisation
Confessionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation - Conciliation 	<ul style="list-style-type: none"> - Forces morales reconnues par leurs communautés d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'impartialité, car elles portent l'étiquette d'une communauté religieuse

ANALYSE DES CONFLITS (GUÉRA, TCHAD)

2.2 Les approches Nexus et de Sensibilité aux Conflits – facteurs de déblocage ?

Si les solutions semblent être dormantes, à travers des comités et mécanismes parfois pas opérationnels puisque dépendant de la bonne volonté de personnes, le rôle des ONG et projets peut être vu comme celui d'activer ces potentiels. Comment ? VSF-Suisse et Swissaid, deux ONG Suisses membres de l'Alliance « Sufosec » qui œuvre pour des systèmes alimentaires durables, amènent des outils de sensibilité aux conflits (voir boîte)

et la « pensée Nexus » qu'ils envisagent de mettre en pratique à travers un projet Triple Nexus, dans ladite province. Si l'élevage est souvent vu comme une source de conflits (fonciers), le projet cherche à recourir à l'élevage comme un élément de la solution à ces conflits : **L'expérience de VSF-Suisse dans d'autres pays montre qu'à travers une gestion intégrée et participative notamment des espaces ouverts (pâturages villageois) et des aménagements situés au bon endroit pour servir et transhumants et population résidente, peuvent constituer une partie de l'« infrastructure de la paix de demain ».**

Sensibilité aux Conflits – un apprentissage en commun

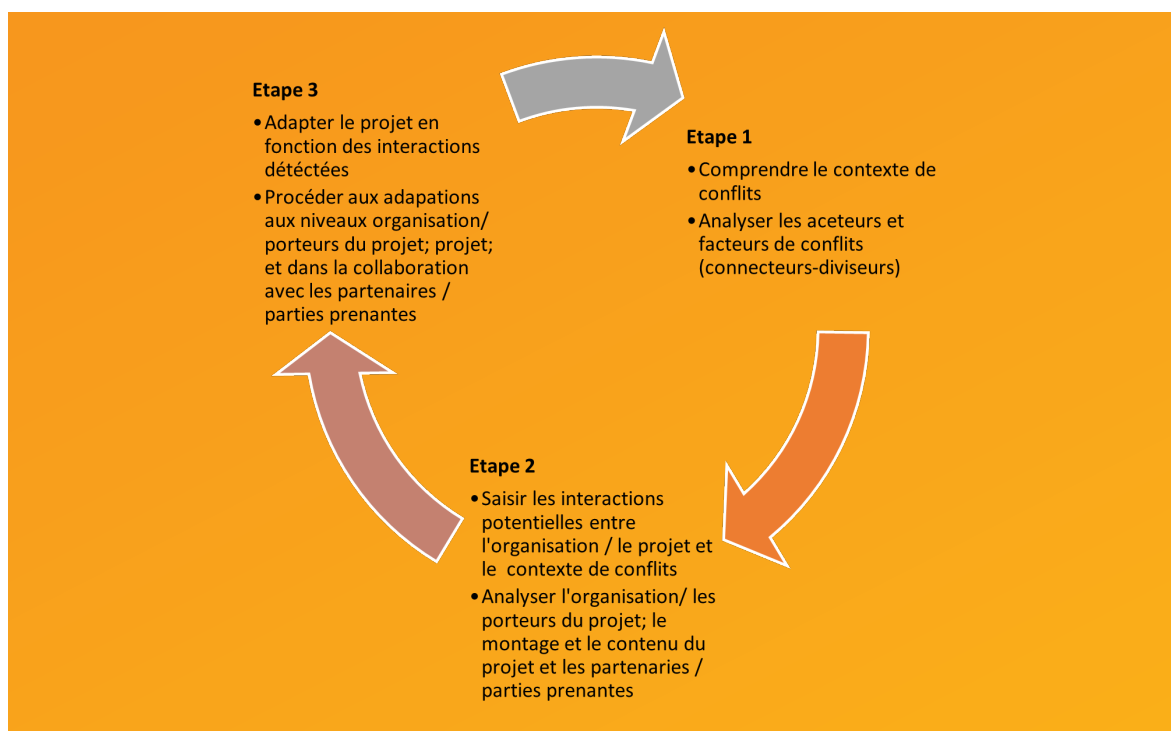


Figure 1: Représentation graphique de l'approche de Sensibilité aux Conflits selon la méthodologie de KOFF/Swisspeace (représentation par l'auteur)

Les recommandations issues de l'analyse des conflits de 2022 ont été prises en compte dans la conception du projet « Triple Guéra » (fiche-projet disponible, prière contacter info@vsf-suisse.org). Pendant la première année d'opérationnalisation du projet, les étapes 2 et 3 préconisées par l'approche résumée dans le graphique, sont appliquées à travers un mandat avec Swisspeace, avec un webinar prévu en septembre 2024, pour présenter les résultats du mandat.